
DIRECTION GENERALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS

DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES
DOUANES ET DROITS INDIRECTS DU
KOUILOU ET DE POINTE- NOIRE

Compte rendu de la journée des partenaires du 14 mai 2010

La journée des partenaires s'est tenue le vendredi 14 mai 2010 dans la salle de conférences de la Direction Interdépartementale des Douanes et Droits Indirects du Kouilou et de Pointe-Noire, sous la présidence de Madame la Directrice Interdépartementale.

Les principales questions abordées au cours de la réunion ont porté sur :

- **L'alimentation en électricité du Bureau Principal Extérieur**

Madame la Directrice Interdépartementale a instruit le Chef du Service des Finances et du Matériel (SFM) à prendre les dispositions requises pour que le Bureau Principal Extérieur (BPE) dispose soit d'un groupe électrogène puissant, soit de deux groupes électrogènes.

Le Chef du SFM a précisé qu'en attendant l'achat d'un nouvel groupe électrogène, il sera procédé à la réhabilitation du groupe existant.

- **La connexion informatique au Bureau Principal Extérieur**

Madame la Directrice Interdépartementale a rappelé au Chef du Service des Etudes, de la Prévision et de l'Informatique (SEPI) de veiller à la régularité de la connexion informatique au niveau du BPE.

Le Chef du SEPI a fait observer que les effectifs actuels ne permettent pas d'affecter un informaticien à demeure au BPE. Toutes les dispositions sont prises pour que les informaticiens du SEPI passent régulièrement au BPE afin de veiller au bon fonctionnement du système.

- **La fidélisation des clients des maisons de transit**

Madame la Directrice a invité les maisons de transit à déployer des efforts pour la fidélisation de leur clientèle, qui leur permettrait d'accompagner cette dernière tout au long des opérations de dédouanement, notamment en amont, lors de l'ouverture des

dossiers auprès de COTECNA. En ayant connaissance des éléments de l'Avis de Résultat d'Inspection (ARI), les maisons de transit pourraient intervenir pour corriger d'éventuelles erreurs.

Messieurs Guy Bernard PAKA de TEX et Adolphe NGOUALA de NGOUALA TRANSIT ont déploré le fait que les clients soient réfractaires au choix d'un transitaire unique pour leurs opérations de dédouanement.

- **L'harmonisation des taux cumulés Douane – COTECNA**

Madame la Directrice a insisté sur la nécessité d'harmoniser les taux cumulés utilisés par la Douane et par COTECNA.

Le Chef du SEPI a précisé que la modification de la base de données est du ressort de la Direction des Etudes, de la Prévision et de l'Informatique (DEPI). Cette dernière devra procéder avec COTECNA à l'harmonisation des bases de données respectives.

- **Le renouvellement des comptes créditaires**

Madame la Directrice a rappelé aux partenaires que depuis 2009 le renouvellement des comptes créditaires dépend non seulement de la Direction Générale des Douanes, mais aussi de la Direction Générale du Trésor.

Jusqu'à la date d'aujourd'hui, seulement quinze opérateurs économiques ont bénéficié du renouvellement de leurs comptes créditaires.

La Direction Interdépartementale se rapprochera de la hiérarchie pour connaître la suite réservée aux autres demandes de création ou de renouvellement de comptes créditaires.

- **La validation des déclarations et les liquidations au comptant impayées**

Madame la Directrice a rappelé aux participants qu'une déclaration ne doit être validée que lorsqu'on est sûr de ses éléments et des moyens de paiement.

Pour les liquidations au comptant restées impayées au-delà du délai réglementaire de 48 heures, la Recette et le SEPI procéderont au blocage des opérations en douane des souscripteurs.

Le Service des Enquêtes Douanières (SED) a été instruit de vérifier la présence dans le Port des marchandises concernées par les liquidations au comptant impayées.

La Recette, le SEPI, les Bureaux principaux et le SED devront accorder une attention particulière aux liquidations au comptant impayées. Les états y relatifs devront être communiqués aux Bureaux principaux et au SED.

- **L'organisation d'une réunion de concertation avec les consignataires**

Monsieur PAKA de TEX a suggéré l'organisation d'une réunion de concertation avec les

consignataires en vue de clarifier les multiples problèmes concernant les manifestes.

Madame la Directrice en a pris acte.

- **L'insertion du nom de l'importateur ou du responsable financier sur les quittances de paiement**

Monsieur PAKA de TEX a rappelé le problème de l'insertion du nom de l'importateur ou du responsable financier sur les quittances de paiement, soulevé à une précédente Journée des partenaires, qui continue à faire l'objet de difficultés lors des contrôles effectués par l'administration des Impôts.

Le Chef du SEPI et le Receveur Principal des Douanes ont fait remarquer que toute modification de la quittance de paiement implique un travail de changement de paramètres à effectuer de concert avec l'imprimeur, qui est du ressort de la hiérarchie.

Madame la Directrice a suggéré que l'administration des Impôts se rapproche du service des douanes pour d'éventuels éclaircissements.

- **Le traitement dans le délai de 48 heures des dossiers relatifs à des attestations d'exonération mises à jour**

Monsieur PAKA de TEX a évoqué également les difficultés occasionnées par le traitement dans le délai de 48 heures des dossiers relatifs à des attestations d'exonération de droits et taxes de douane ayant fait l'objet d'une mise à jour en fin de semaine.

Madame la Directrice en a pris acte et a suggéré qu'il ne soit pas procédé aux mises à jour en fin de semaine.

Le Chef du SEPI a fait remarquer qu'une mise à jour peut être renouvelée. Il a précisé qu'il était souhaitable que le délai de validité de 48 heures d'une mise à jour soit maintenu, pour des raisons de sécurité.

Madame la Directrice a suggéré par ailleurs que les maisons de transit disposent d'agents spécialisés dans le suivi des dossiers en exonération. Elle a insisté sur le fait que ce sont les maisons de transit qui doivent prendre toutes les dispositions utiles pour le traitement à temps des déclarations en exonération. En ce qui concerne le service des douanes, des instructions formelles ont été données pour le traitement avec célérité desdites déclarations.

- **La consignation des droits et amendes par la Cellule scanner**

Le Colonel Célestine ESSENDE, responsable de la Cellule scanner, a tenu à préciser que ladite Cellule ne procède pas à la perception de droits et taxes. En cas d'infraction constatée le vendredi, elle procède à la consignation des droits et des amendes, à reverser lundi matin à la Recette.

- **Le barème de travail extra légal (TEL)**

Madame Nicole LABARRE d'UNICONGO a souhaité connaître le barème de TEL en vigueur, ainsi que les opérations informatisées.

Elle a été invitée à se rapprocher du Chef du Service des Finances et du Matériel.

Commencée à 8h20, la réunion a pris fin à 9h50.

**La Directrice Interdépartementale des Douanes
et Droits Indirects,**

Madame Florence LOEMBA